

# Prix de l'Education citoyenne

2015-2016



## Sujets

### 1. Pourquoi et comment s'engager ?

S'engager, c'est étymologiquement donner des gages, des preuves de son désir d'agir pour l'intérêt général. L'enseignement moral et civique ou la promotion de l'engagement incitent les citoyens à apporter leur contribution. Les domaines d'action sont variés : protection de l'environnement, solidarité, secours... Quelle que soit la cause qui peut motiver votre engagement, quelles actions accomplissez-vous déjà ou comptez-vous accomplir ?

### 2. L'Union européenne répond-elle aux espoirs que les fondateurs et les peuples ont mis en elle ?

L'Union européenne est une communauté de valeurs fondamentales produites par sa diversité, basée sur le concept de progrès et de respect des droits et libertés de la personne humaine. Vous sentez-vous citoyen européen ? Les objectifs d'une Europe unie et solidaire ont-ils été atteints ? Et vous-même, quelle Europe souhaitez-vous ?

**L'Ordre national du Mérite**, créé en 1963 par le Général de Gaulle, Président de la République, reconnaît et récompense « les **mérites distingués** des hommes et des femmes ayant consacré leur capacité d'intelligence, de dévouement et de persévérante énergie au service de la communauté nationale » (décret du 3 déc. 1963). **Second ordre national**, le premier étant celui de la Légion d'Honneur fondé par Napoléon Bonaparte, 1<sup>er</sup> Consul de la République en 1802, son ruban bleu moiré rappelle celui du Mérite militaire institué par le roi Louis XV (1759), le ruban rouge de la Légion d'honneur ayant repris celui de l'Ordre de Saint-Louis (Louis XIV, 1693). La médaille est l'œuvre du dessinateur-orfèvre Max Léognany (1913-1994). L'ONM compte aujourd'hui près de 195.000 membres (compagnons) : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix.

**L'Association nationale des Membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM)**, créée en 1972, comprend des sections départementales et des représentations étrangères. Elle a pour buts le prestige et le rayonnement de l'Ordre, le maintien des valeurs morales et civiques, la solidarité et l'entraide entre les compagnons, la participation au devoir de mémoire, au développement de l'esprit de citoyenneté et de civisme chez les jeunes en particulier. La section de Côte-d'Or a été fondée en 1977.

### **Prix de l'Éducation citoyenne pour la Jeunesse de l'ANMONM21**

Le 15 juin 2011, une **convention** a été signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et l'ANMONM afin d'établir un partenariat qui reconnaisse et encourage « **les comportements civiques et citoyens des élèves** ». Elle a été renouvelée en 2015.

Les membres de l'ONM souhaitent **accompagner et distinguer les actions des jeunes qui témoignent de leur volonté de s'engager dans la vie collective et de se mettre au service des autres** dans leur établissement scolaire, leur quartier, leur ville, etc.

La section de Côte-d'Or propose **deux thèmes de réflexion**, que les lycéens pourront développer à leur gré avec leurs enseignants, de façon collective ou individuelle, sous forme de dossier, diaporama, exposition, reportage, ..., selon les technologies familières aujourd'hui. Les candidats devront également attester de la **mise en pratique** de leurs idées. Les meilleurs travaux distingués par le jury feront l'objet de la plus large diffusion possible (articles dans la presse et sur internet) ; leurs auteurs recevront un diplôme et une récompense lors d'une cérémonie à la Préfecture.

**Dépôt des candidatures** par les établissements, auprès de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or **jusqu'au 8 février 2016**.

**Dépôt des travaux** par les établissements, auprès de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or (*M<sup>me</sup> Sandrine Fauroux*) **jusqu'au 29 mars 2016**.

**Jury** : représentants de l'Ordre national du Mérite et du personnel de l'Éducation nationale

**Remise des prix** dans la première quinzaine du mois de **juin 2016**.



Téléphone : 09 66 82 55 93 - [anmonm-21@orange.fr](mailto:anmonm-21@orange.fr) - <http://section21.anmonm.com/>

**Honneur – Solidarité – Mémoire // Citoyenneté – Civisme – Civilité**